

République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du vendredi 11 mars 2022

Date de la convocation: 07/03/2022

Membres en
exercice :
Présents : 10

*L'an deux mille vingt-deux et le onze mars l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Votants: 13
Pour : 13
Contre : 0

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE,
Laurence HOURLIER, Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU,
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Abstentions : 0

Représentés : Adeline BEAUFUMÉ par Olivier MAGUET,
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par
Laurence HOURLIER

Excusés : Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE ENTRETIEN-GESTION DE LA PISCINE
D'AVALLON A LA CCAVM - (D 2022 007)**

Après avoir rappelé le vote du conseil communautaire du 8 février dernier actant la prise de compétence « entretien et gestion de la piscine d'Avallon » avec effet au 1^{er} juillet 2022, prescrivant une modification des statuts, le Maire demande au Conseil municipal d'accepter la modification statutaire correspondante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTTE la modification statutaire consécutive au transfert de la compétence entretien-gestion de la piscine d'Avallon à la CCAVM à compter du 1^{er} juillet 2022,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.



Le Maire

Olivier Maguet
Olivier MAGUET